

TARIFS HEBERGEMENT 2023

Les forfaits sont fixés par la région Nouvelle-Aquitaine pour une année civile.

	DP4 48J DP5 60J	DP4 32 DP5 40	DP4 64 DP 5 80	DP 4 144J DP5 180J
FORFAIT	2 ^{ème} Trimestre 2023/2024 1 ^{er} janvier au 31 mars 2024	3 ^{ème} Trimestre 2023/2024 1 ^{er} avril au 6 juillet 2024	1 ^{er} Trimestre 2023/2024 1 ^{er} septembre au 31 décembre 2023	Total Annuel 2023
Internat 4 nuitées (1)	459,84 €	306,56 €	613,12 €	1 380,85 €
Internat 5 nuitées (2)	496,80 €	331,20 €	662,40 €	1 491,63 €
Demi-pension 4 jours (3)	148,32 €	98,88 €	197,76 €	444,96 €
Demi-pension 5 jours (4)	173,40 €	115,60 €	231,20 €	520,20 €

Les forfaits de demi-pension et d'internat sont établis sur une base forfaitaire de 180 jours pour un forfait 5 jours et 144 jours pour un forfait 4 jours quel que soit le nombre de jours réels.

- 1: Le forfait internat 4 nuitées inclut les 3 repas quotidiens (petits-déjeuners, déjeuners, dîners) et les nuits du lundi au vendredi midi.
- 2: Le forfait internat 5 nuitées inclut les 3 repas quotidiens (petits-déjeuners, déjeuners, dîners) et les nuits du lundi au vendredi midi ainsi que la nuit du dimanche soir (pas de dîner)
- 3: Le forfait demi-pension 4 jours comprend les déjeuners des lundis mardis jeudis et vendredis
- 4: Le forfait demi-pension 5 jours comprend tous les déjeuners du lundi au vendredi

Les créances de demi-pension et d'internat sont payables par : CARTE BANCAIRE (via le téléservice) - VIREMENT - CHÈQUE - ESPÈCES

Les tarifs fixés par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et votés en conseil d'administration sont en vigueur jusqu'au 31/12/2023. Ils sont susceptibles d'être modifiés au 1er janvier 2024.

!/\ En cas de difficultés financières, n'hésitez pas à contacter rapidement le service intendance ou l'assistance sociale du lycée pour connaître les aides auxquelles vous pouvez prétendre.